

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 27 novembre 2017

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

Excusés : Sylvain LAURENT donne procuration à Victor PEREIRA

Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Emmanuel GREMAUD donne procuration à Franck VILLEMAIN

Secrétaire de séance : Vanessa GUINCHARD

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 novembre 2017 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Adoption de la proposition de statuts de la CCPM au 01/01/2018 :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16, vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Pays de Maîche, vu la délibération n°2017-81 du conseil communautaire de la CCPM du 14 septembre 2017 approuvant le projet de modification des statuts, vu le projet de statuts annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire rappelle la proposition du Président de la CCPM de modification des statuts pour essentiellement trois compétences :

1. GEMAPI : Mise en conformité avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », rendant cette compétence obligatoire, à compter du 01/01/2018.
2. EAU ET ASSAINISSEMENT : Prise de compétence obligatoire au 01/01/2020 pour lesquelles il a été proposé d'anticiper au 01/01/2018 dans un souci de maintenir, d'une part, le bénéfice de la dotation d'intercommunalité bonifiée et, d'autre part, d'apporter un service de qualité à l'échelle intercommunale.

3. **ACTION SOCIALE** : Retour aux transferts de compétences prévu par la Loi, à savoir un retour au Département des missions qui sont de sa compétence et pour lesquelles le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) avait choisi d'exercer et développer lui-même ces compétences.

La présente délibération a pour objet d'approuver les statuts modifiés de la communauté de communes du Pays de Maîche, lesquels sont joints à la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve à l'unanimité la modification des statuts pour la prise de compétence GEMAPI,**
- **refuse à l'unanimité la modification des statuts pour la prise de compétence EAU et ASSAINISSEMENT au 01 janvier 2018,**
- **approuve à l'unanimité la modification des statuts concernant l'ACTION SOCIALE pour le retour au Département des missions qui sont de sa compétence.**

3. Convention ACCA :

Monsieur le Maire rappelle le contenu de tous les articles de la convention à établir entre le Président de l'ACCA de Frambouhans et de la Commune de Frambouhans.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention annexée à la présente à partir du 01/08/2017 et fixe le prix annuel de la location à 16.00 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4. Délibération pour la modification de la régie du P'tit Mag :

Suite à la réunion du lundi 20 novembre 2017, la commission « Gestion du P'tit Mag » propose de vendre des sapins de Noël au commerce de proximité « Le P'tit Mag ». Pour ce faire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'article 4 de l'acte constitutif d'une régie de recette, à savoir : **Article 4** : La régie encaisse les produits suivants :

- **Montant des ventes de l'ensemble des articles proposés à la vente dans le commerce de proximité (Cf annexe)**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à ajouter la vente de sapins de Noël à l'annexe référé.

5. Prix de vente des sapins de Noël au commerce de proximité

« Le P'tit Mag » :

Suite à la réunion du lundi 20 novembre 2017, la commission « Gestion du P'tit Mag » propose de vendre des sapins de Noël au commerce de proximité « Le P'tit Mag » au prix de 15.00 € la pièce, sachant qu'ils seront prélevés dans la forêt communale de Frambouhans avec l'accord de l'agent ONF.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

6. Ventes de terrain d'aisance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser la destination d'une parcelle de terrain située Rue du Capitaine Treilhes, sachant que l'ancien propriétaire a édifié un mur sur la propriété communale. Après entretien avec le nouveau propriétaire, celui-ci souhaite ne pas démonter le mur et acquérir les 38 m² de terrain communal jouxtant sa propriété. Suite aux délibérations du 11 juin 2012 et du 23 novembre 2015, le prix de vente proposé est de 18.96 € HT, frais de notaire et géomètre en plus.

Après délibération à une voix contre et 12 voix pour, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant au dossier.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame FUENTES habitant au 21 Rue du Capitaine Treilhes, qui faisait part d'une demande d'acquisition de terrain d'aisance devant sa propriété. Après étude de la commission « Assainissement et voirie », et suite aux délibérations du 11 juin 2012 et du 23 novembre 2015, Monsieur le Maire propose de vendre environ 100 m² au prix de 19.76 € HT le m², frais de notaire et géomètre en plus.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à faire cette proposition à Madame FUENTES.

7. Validation de devis suite à la réunion de la commission « forêt et cadre de vie » :

L'adjoint au Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la commission de procéder à :

- la plantation d'arbustes dans les bacs de la Mairie,

- la plantation d'une haie vive Rue de la Baume dans le but d'aménager l'espace vert à proximité du lotissement « Ban aux Vaux »,
- la plantation d'une haie vive pour masquer la maçonnerie du belvédère réalisé dernièrement.

Après étude, la commission propose de retenir :

- l'entreprise **DEVAUX de FRAMBOUHANS (25140)** pour un montant global de **1 406.60 € HT**.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

8. Validation de devis suite à la réunion de la commission « assainissement - voirie » :

L'adjoint au Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser un mur de soutènement au 01 Rue des Bouleaux, côté Rue des Prés Verts.

Après étude des 4 devis reçus, la commission propose de retenir :

- l'entreprise **JACQUOT Nicolas de FRAMBOUHANS (25140)** pour un montant global de **7 296.00 € HT**.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

9. Choix du Maître d'œuvre pour les travaux de finition au lotissement du Tacot :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de choisir un Maître d'Œuvre pour réaliser la finition de la voirie au lotissement du Tacot, travaux prévus en 2018. Après analyse, la commission « assainissement » propose de retenir le cabinet **ACESTI de Besançon (25000)** pour un montant de 6 % du marché estimé à 225 149.00 €, sachant que celui-ci avait également réalisé la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce lotissement.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

10. Questions diverses :

La séance est levée à 22h00

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 27 novembre 2017

Questions diverses

Information n° 1 :

Prochaine réunion de commission Ressources Humaines : lundi 11 décembre à 20h15

Prochaine réunion de conseil : Lundi 18 décembre 2017

Pot de fin d'année avec les employés : Jeudi 21 décembre à 18h00

Samedi 16 décembre : Arbre de Noël

Colis des anciens : tout le 04 décembre - prévoir date pour emballage

Information n° 2 :

Information n° 3 :

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :

Information n° 7 :